

cour d'assises

Quinze ans pour le gérontophile

Joël David a été condamné hier à 15 ans de réclusion pour le viol et l'agression sexuelle de deux femmes âgées. Et à une interdiction de séjour.

Le dernier des quatre jours d'audience consacré au viol et à l'agression sexuelle de deux femmes âgées, en 2010, dans le quartier de Malétrenne, à Amboise, a commencé avec les réquisitions de l'avocat général, Bruno Albisetti. Aux jurés, il a d'abord expliqué la différence entre un viol et une agression sexuelle. Le viol induit une pénétration, sans consentement. L'agression sexuelle équivaut à des attouchements. Or, il s'agit bien du viol d'une femme de 78 ans, handicapée à 80 % suite à un AVC, qui est reproché à Joël David, le « gars David » comme elle l'a appelé. Lorsque les gendarmes l'ont interpellé, il portait toujours sur lui un pantalon et des chaussures maculées de sang, celui de cette dame. L'ADN l'a prouvé. L'avocat général remonte à d'autres faits, commis neuf mois plus tôt, soit en janvier 2010. Puis enchaîne sur une autre série, avec sa belle-mère de 87 ans, agressée sexuellement par deux fois. Comme la première victime, elle aussi souffrait des sé-

quelles d'un AVC. Elle ne voyait presque plus rien : « Cette agression va transformer son existence. » D'un revers de manche, l'avocat général balaie la thèse du complot de sa belle-famille avancée par Joël David : « C'est peu crédible. Les supposés comploteurs ne s'accordent même pas sur les dates précises des agressions. » Ses réquisitions sont de 15 ans d'emprisonnement, avec une période de sûreté assortie des deux tiers mais aussi d'une interdiction de séjour et Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher.

Un peu d'humanité pour Joël David

Avocat de la défense, M^e Germain Yamba a mis toute la verve de sa rhétorique pour scander, tel un leitmotiv, : « un peu d'humanité pour Joël David ». Mais, d'abord, ses mots s'adressent aux familles des victimes avec, d'une part, les filles de la femme violée qui, assises les unes à côté

des autres, ne réclament ni haine ni vengeance. Seulement la justice pour leur mère décédée en décembre 2012. Du fond de sa cellule, le détenu Joël David lui avait envoyé un chèque : sa façon d'essayer de s'excuser. Il n'a jamais été débité. Plus compliquée est, du point de vue de l'avocat, la situation de la belle-famille de l'accusé. Plus déchirée aussi. La femme de Joël David n'ose plus parler à ses proches, par honte pour ce qu'a fait son mari. L'humanité implorée par M^e Yamba passe d'abord par le casier de l'accusé de 54 ans : il est vierge. L'avocat plaide l'acquittement pour ces faits d'agression sexuelle. Il veut décrédibiliser les accusations de cette belle-famille qui n'a jamais aimé Joël David. « Sale et fainéant », dit de lui sa belle-mère. Pour l'avocat, l'accusation d'agression sexuelle s'est développée sur la base de l'interpellation pour viol de Joël David : « Parfois, on se convainc de ses propres illusions, de ses propres erreurs. » Il développe l'idée selon laquelle la belle-mère pense

en réalité à l'autre femme lorsqu'elle raconte son agression : « Dans le quartier, tout se sait. Les gens parlent dans la rue, en allant chez le kiné. » Les décibels montent lorsque l'avocat évoque les conclusions du Dr Masson, lequel avait parlé, la veille, de perversité. Non pas d'un acte isolé, mais d'une structure perverse : « Il est proprement insupportable de ne rester que 5 minutes et de ne jamais revenir pour une expertise parce que le détenu ne veut rien dire. » L'instruction, le procès ont pris du temps. Pas l'expertise psychiatrique, alors qu'un psychologue a vu Joël David quatre fois deux heures. La cour a rendu un arrêt conforme aux réquisitions de l'avocat général : 15 ans de réclusion criminelle, avec une période de sûreté des deux tiers. Un suivi sociojudiciaire a été ordonné ainsi que l'interdiction de séjour pendant cinq ans dans l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher. R.C.

INDRE-ET-LOIRE Alerte à la pollution atmosphérique

La préfecture d'Indre-et-Loire a de nouveau déclenché, hier matin, une alerte à la pollution atmosphérique par les poussières. Le seul de 50 mg de CO/m³ a, en effet, été dépassé à la station de Tours-La Bruyère et à la station de Saint-Pierre-des-Corps. Il est recommandé de pratiquer le covoiturage, d'utiliser les moyens de transport en commun, de réduire la vitesse sur routes et autoroutes, de ne pas allumer de feu de cheminée sauf s'il s'agit de l'unique moyen de chauffage.

TOURS Incendie au foyer des jeunes travailleurs

Un incendie s'est déclaré, hier, vers 15 h, dans un local du foyer des jeunes travailleurs, rue Bernard-Palissy, à Tours. Le feu a pris à partir d'un appareil électrique, une trancheuse à jambon en l'occurrence, et s'est propagé à l'ensemble de la cuisine. Les occupants du foyer ont tous pu sortir de l'établissement sans encombre.